

AGENCE LUCAS

DEPUIS 1929



TRANSACTIONS - LOCATIONS - GESTION

BAREME DES HONORAIRES TRANSACTION

Au 15 mai 2019

SELON ARRETE DU 29 JUIN 1990

MAISONS

APPARTEMENTS

TERRAINS

- MOINS DE 150 000 € : 5 % TTC DU NET VENDEUR
- DE 150 001 € A 250 000 € : 4,5 % TTC DU NET VENDEUR
- DE 250 001 € A 600 000 € : 4 % TTC DU NET VENDEUR
- + DE 600 001 € : 3.5 % TTC DU NET VENDEUR

Honoraires à la charge de l'acquéreur (TTC dont TVA 20 % incluse)

BAREME DES HONORAIRES GESTION

- HONORAIRES DE GESTION : 7 % HT – SOIT 8.37 % TTC DES SOMMES ENCAISSEES
- GARANTIE LOYERS IMPAYES : 2.80 % TTC DES SOMMES ENCAISSEES

BAREME DES HONORAIRES LOCATION

- HONORAIRES CHARGE LOCATAIRE :

VISITE, CONSTITUTION DU DOSSIER ET REDACTION DU BAIL :

-ZONE TRES TENDUE 12€TTC/M²

-ZONE TENDUE 10€TTC/M²

-ZONE NON TENDUE 8€TTC/M²

REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX PAR L'AGENCE 3€TTC/M²

- HONORAIRES CHARGE PROPRIETAIRE EN GESTION :

VISITE, CONSTITUTION DU DOSSIER ET REDACTION DU BAIL :

-ZONE TRES TENDUE 12€TTC/M²

-ZONE TENDUE 10€TTC/M²

-ZONE NON TENDUE 8€TTC/M²

REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX PAR L'AGENCE 3€TTC/M²

-HONORAIRES CHARGE PROPRIETAIRE HORS GESTION :

9.20%TTC DU LOYER ANNUEL HORS CHARGES